

Résumé de la proposition de Programme de rétablissement de L'HIRONDELLE DE RIVAGE



© iStock.com/PaulReevesPhotography

Dans le cadre de son engagement à l'égard de la protection des espèces en péril, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) en 2003. La LEP exige qu'un programme de rétablissement soit élaboré pour chaque espèce inscrite comme étant disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, afin de réduire les menaces connues pour l'espèce en péril et de favoriser son rétablissement. Le présent document souligne les principales sections de la proposition de Programme de rétablissement de l'Hirondelle de rivage au Canada.

Statut de conservation de l'espèce

L'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) est inscrite comme espèce menacée en vertu de la LEP. Elle est également désignée menacée et en voie de disparition au titre des lois provinciales de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse, respectivement.

Description

L'Hirondelle de rivage est la plus petite hirondelle au Canada. Ses parties supérieures sont d'un brun foncé qui s'étend jusqu'au-dessus de sa tête. Elle se distingue des autres hirondelles par sa large bande brune qui traverse le haut de sa poitrine. Le reste de son corps, y compris le menton et la gorge, est blanc. Les deux sexes sont d'apparence semblable.

Population et répartition

L'Hirondelle de rivage possède une large répartition. Au Canada, son aire de nidification s'étend sur l'ensemble des provinces et des territoires, sauf le Nunavut. Elle possède également une vaste répartition sur ses aires d'hivernage en Amérique centrale et en Amérique du Sud, les plus fortes concentrations étant situées dans les prairies du Cône Sud au Chili, en Argentine, au Paraguay et en Uruguay.

Besoins en matière d'habitat

L'Hirondelle de rivage niche en colonies sur des structures verticales ou quasi verticales constituées de dépôts de limon ou de sable exposés et non consolidés généralement situés le long d'escarpements riverains, de rives de lac ou de littoraux, mais l'espèce peut également être opportuniste et établir ses colonies nicheuses dans des milieux artificiels. Pour se nourrir, les Hirondelles de rivage survolent des milieux ouverts et aquatiques où se trouvent des populations d'insectes, et elles se reposent habituellement dans des milieux humides composés de quenouilles, de roseaux (phragmites) ou d'autres plantes hautes.

Menaces pour la survie de l'espèce

Les causes du déclin de la population d'Hirondelles de rivage sont nébuleuses, mais de multiples facteurs ont sans doute un effet cumulatif sur l'espèce. Les menaces les plus probables sont les suivantes :

- Modifications à grande échelle de l'écosystème dans les aires de nidification, de migration et d'hivernage de l'espèce, résultant en une diminution de l'abondance et de la disponibilité des insectes proies volants;
- Perte de sites de nidification naturels causée par des mesures de lutte contre l'érosion ou des changements dans les régimes hydrologiques;
- Réduction de la disponibilité des proies attribuable aux changements climatiques et à l'utilisation répandue de pesticides.



Répartition de l'Hirondelle de rivage en Amérique (adaptation de BirdLife International 2016)



Objectifs en matière de population et de répartition

L'objectif de répartition pour l'Hirondelle de rivage consiste à maintenir la zone d'occurrence de l'espèce au Canada.

L'objectif de population à long terme (d'ici 2053) consiste à atteindre une tendance stable sur 10 ans tout en veillant à ce que la taille de la population reste supérieure à 90 % du niveau de 2021.

Stratégies et approches générales

Malgré des incertitudes sur les causes du déclin de la population d'Hirondelles de rivage, il faut prioriser l'établissement de partenariats internationaux axés sur les facteurs communs de déclin chez les insectivores aériens et le maintien des habitats importants pour l'espèce. Pour contrer les menaces qui pèsent sur l'espèce et son habitat, les approches hautement prioritaires suivantes figurent parmi celles préconisées :

- Promouvoir l'intendance de l'habitat et la conformité aux lois et aux règlements pour éviter la perturbation des colonies sur des sites naturels ou artificiels.
- Définir et mettre en œuvre des mesures incitatives qui visent à limiter l'utilisation de pesticides et à promouvoir des pratiques de lutte antiparasitaire intégrée.
- Sur les aires de reproduction, collaborer avec les provinces, territoires et communautés autochtones pour favoriser des solutions fondées sur la nature visant à atténuer l'érosion des berges et à maintenir l'habitat naturel de nidification.
- Déterminer les zones prioritaires pour la conservation et documenter les changements historiques dans l'habitat d'hivernage avec les partenaires internationaux.
- Restaurer les milieux humides disparus ou sévèrement dégradés, surtout dans les zones offrant un habitat de nidification.

Comment vous pouvez aider

- Apprenez-en davantage sur l'Hirondelle de rivage, les menaces pour sa survie et ses besoins en matière d'habitat en visitant la page <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>.
- Appliquer des mesures d'intendance volontaire et des pratiques de gestion bénéfiques, par exemple :
 - Collaborer avec Environnement et Changement climatique Canada ou des groupes de conservation de votre collectivité pour conserver les éléments de l'habitat essentiel, et éviter les activités susceptibles d'avoir des effets nocifs sur l'espèce ou son habitat.
 - Communiquer les données d'observation à des centres de données sur la conservation, comme eBird.

Habitat essentiel

L'habitat essentiel identifié dans ce programme de rétablissement est insuffisant pour atteindre les objectifs de population. Il est désigné selon les occurrences de nidification confirmées dans un milieu naturel déclarées entre 2001 et 2017. L'habitat essentiel est délimité par les rives dans un rayon de 5 km de l'occurrence de la colonie et se trouve à l'intérieur d'une zone tampon de 500 m des rives. Les caractéristiques biophysiques sont généralement définies par la présence des éléments suivants :

- (1) une paroi verticale ou quasi verticale formée de matières érodables, offrant un habitat de nidification;
- (2) des milieux ouverts propices à la production d'insectes, comme des terres humides, des marais salés, des prairies et des prairies de fauche, offrant un habitat d'alimentation.

De plus amples renseignements sont requis sur la disponibilité, les caractéristiques, l'emplacement et l'importance relative des sites de repos pour déterminer l'étendue et l'emplacement géospatial de ces éléments de l'habitat essentiel.

Activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel

Il s'agit entre autres d'activités qui éliminent ou endommagent les sites de nidification ou d'alimentation, modifient les processus naturels permettant de maintenir ou de créer des sites de nidification ou modifient les processus naturels permettant de maintenir des sites d'alimentation productifs. En voici quelques exemples :

- Mesure de lutte contre l'érosion;
- Conversion en une utilisation incompatible des terres (p. ex. zone résidentielle, urbaine, commerciale, industrielle, etc.);
- Modification du régime hydrologique en raison, par exemple, de la création de réservoirs à des fins hydroélectriques, de la construction de barrages ou de l'aménagement de canaux;
- Application de pesticides sans tenir compte des pratiques de lutte antiparasitaire intégrée.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer directement avec nous à :

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) – Service canadien de la faune, région du Québec
801-1550, avenue d'Estimauville, Québec (Québec) G1J 0C3
Téléphone : 1-855-812-0012;
Courriel : ec.consultationsscfqc.ec@canada.ca

Vous pouvez également visiter le site Web suivant pour plus de renseignements :

Registre public des espèces en péril : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou au 819-997-2800 ou par courriel à ec.enviroinfo.ec@canada.ca.

Also available in English